

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 002-1505/09/CC

■ Observatoire du Programme Local de l'Habitat - Acquisition de données sur les transactions immobilières auprès de la Société Perval
DHCS 09/3668/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le fichier Perval est une base de données concernant le suivi des transactions immobilières. Ce sont les notaires qui la renseignent et qui disposent ainsi en retour d'un outil d'aide à l'évaluation immobilière.

Sur le territoire de la Communauté urbaine, ce fichier a été alimenté en 2008 par plus de 7000 références : elles donnent des informations sur l'évolution des prix, celle du nombre de ventes, le profil des acquéreurs et des vendeurs, les caractéristiques des biens et leur localisation... aussi bien pour les terrains que pour les logements, les maisons individuelles, les locaux d'activités, les immeubles et les biens agricoles qui se sont vendus dans l'année considérée.

De ce fait, ce dispositif d'observation peut enrichir l'ensemble des observatoires que met en œuvre l'AGAM, et plus particulièrement celui qui concerne le Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole et celui du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Aussi, Perval, le GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont-ils mis au point une convention de partenariat pour acquérir et faire exploiter par l'AGAM la base de données de Perval pour les années 1996, 2000, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Le coût total de ces fichiers s'élève à 50 000 euros, 25 000 euros sont pris en charge par le GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille, 25 000 euros par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Les fichiers des années 1996, 2000, 2006 et 2008 sont livrés à réception de la convention signée, les autres sont livrés au mois de mai de l'année suivante. Le GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engagent à ce que leurs services et l'AGAM respectent des clauses de confidentialité et de non-modification des données transmises. La durée de la convention se poursuit jusqu'au 31 décembre 2012, dernière année de la livraison des fichiers.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver cette convention de partenariat et la participation financière de 25 000 euros pour l'acquisition des fichiers de la Société Perval pour les années : 1996, 2000 et 2006 à 2011 inclus.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Programme Local de l'Habitat adopté le 26 juin 2006 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'analyse du marché des transactions immobilières à partir des données de la Société Perval est une composante essentielle de l'observatoire du Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre le GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille, la Société Perval et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document permettant sa bonne exécution.

Article 3 :

Est approuvée la participation financière d'un montant forfaitaire de 25 000 euros pour les acquisitions de fichiers de la Société Perval pour les années 1996, 2000 et 2006 à 2011 inclus.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 de la Communauté urbaine, Sous-Politique D110, Nature 617, Fonction 090.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée au Logement Social
et d'Intérêt Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI